Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900971-20251201-20250612-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-06-12

Membres en exercice : 17
Présents : 16
Votants : 16
Date de la convocation
27/11/2025
Date de publication
04/12/2025

Le 1er décembre 2025,
Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Monsieur Pascal ABALAIN.

Monsieur Mel OLLERO a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 ENTRE LA CAF, LE CD29, LA CCPL ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'allocations Familiales (CAF) organise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise à notre échelle par la signature d'une nouvelle convention territoriale globale (CTG), sur une durée de 5 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, associant la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire. Cette convention prend la suite de la convention 2022-2025.

La CTG 2026-2030 aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : le soutien à toutes les familles et à leurs enfants de 0 à 17 ans, ainsi qu'à toutes les questions de parentalité, le logement en tant que levier social et d'inclusion, l'accès pour tous aux droits et aux services, ainsi que la lutte contre la fracture numérique, l'animation de la vie sociale, la vie associative et la coopération territoriale.

La CTG est construite par ses partenaires (Caf, CD29, CCPL et les 19 communes de la CCPL) et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé. Ce travail collectif est mené depuis mai 2025. Les enjeux partagés sont déclinés dans un plan d'actions pluriannuel qui sera finalisé début 2026.

La gouvernance politique partagée autour la CTG prend la forme d'un comité de pilotage composé des représentants des différents partenaires. Les enjeux majeurs de la CTG sont et seront travaillés au sein de groupes de travail thématiques (ateliers composés d'élus volontaires et/ou des professionnels du territoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve la convention territoriale globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires ;**
- ✓ **Précise que la convention est conclue du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;**
- ✓ **Autoriser le maire ou son représenter à signer la convention.**

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 029-212900971-20251201-20250612-DE

Le 1er décembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC

